



Projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la Commune de Némataba - Sénégal
Une coopération décentralisée entre le SEDIF (appuyé par l'AESN) et la Commune de Némataba - Sénégal



Rapport semestriel n°4

14 avril 2023

Rapport écrit par Experts-Solidaires

Abréviations et acronymes

AEP : Adduction d'Eau Potable

BF : Borne Fontaine

BP : Branchement Privé

DAO : Dossier d'Appel d'Offre

DRH : Direction Régionale de l'Hydraulique

DSP : Délégation de Service Public

E&A : Eau & Assainissement

IEC : Information Éducation Communication

ODD : Objectif du Développement Durable

OFOR : Office des Forages Ruraux

OMS : Organisation Mondiale pour la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDC : Plan de Développement Communal

SEDIF : Syndicat des Eaux d'Île-de-France

UDCRN : Union au Développement de la Communauté Rurale de Nématoba

RESUME

Le Projet d'accès à l'eau potable et l'assainissement de la Commune de Némataba - Arrondissement de Sarékoly Sallé - Département de Vélingara - Région de Kolda, financé par le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), l'Agence Eau Seine Normandie (AESN), la commune de Némataba et l'Union pour le Développement de la Commune Rurale de Némataba (UDCRN). Ce projet vise à contribuer à améliorer la santé et le niveau de vie de la population de la commune de Némataba via la mise en place, de manière durable, d'un service public d'eau potable et d'assainissement performant et abordable pour 8 villages du centre de la Commune

La commune compte environ 12 500 habitants. Aucun des 33 villages n'est électrifié et seulement 2% de la population s'approvisionnent auprès de sources d'eau protégées. Par ailleurs, seulement 12% des ménages sont équipés de latrines améliorées et 73% des établissements publics ne sont pas pourvus de blocs sanitaires fonctionnels.

Le projet a débuté en mai 2021 il vise à contribuer à la réduction des maladies hydriques et aux inégalités d'accès aux services dans le département entre les zones rurales et urbaines et de manière plus globale à lutter contre l'exode et la migration clandestine, particulièrement forte au sein de la commune, en dotant celle-ci de services de base attractifs.

Ainsi, le projet prévoit la réhabilitation et l'extension de l'ancien réseau d'eau potable, ainsi que la réhabilitation et la construction de blocs sanitaires publics, avec les mesures d'accompagnement nécessaires à la création d'un service public d'eau potable et d'assainissement durable et performant, via une DSP à un gestionnaire agréé par l'OFOR.

La Commune de Némataba fait partie de l'arrondissement de Sarékoly Sallé, département de Vélingara et se situe au sein de la région administrative de Kolda, au cœur de la région historique et naturelle de la Casamance. La Casamance est une région enclavée, par la Gambie au nord et la Guinée-Bissau au sud. Le projet se situe aux coordonnées GPS suivantes : -14,04'17" / 13,14'21".

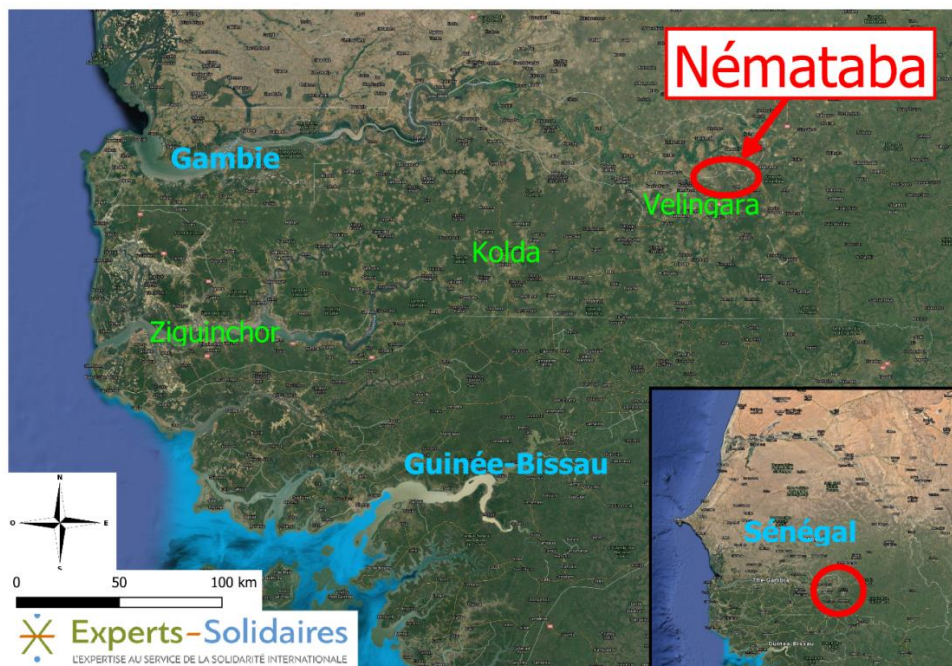


Figure 1 : Carte de localisation

Le budget total initial de l'opération se monte à 482 091 € sur 2 ans, dont 53% pour le volet Eau, 14% pour le volet Assainissement, et également 11% pour les mesures sociales d'accompagnement. Son plan de financement est basé sur les contributions de la commune de Némataba, le conseil départemental de Vélingara qui a pris le relai de l'UDCRN qui s'est retirée du projet, avec une participation du SEDIF et de l'Agence de l'eau Seine Normandie du côté français

La durée du projet, estimée à 2 ans, s'est étendue à 3 ans, en raison notamment des difficultés sur la phase de réhabilitation du forage, diagnostic des installations existantes et des études avec une nécessaire optimisation au regard de l'inflation.

Les activités réalisées jusqu'à présent concernent les points suivants :

- Mise en place du cadre d'intervention
- Etude socio-économique des populations concernées
- Délégation de la gestion du réseau d'eau potable à un opérateur privé local, signature du contrat de gestion transitoire ;
- Réhabilitation du forage, du château d'eau et du local technique existant ;
- Installation des nouvelles conduites de refoulement et de distribution
- Identification des bénéficiaires des 256 branchements particuliers ;
- La commande du système d'exhaure solaire (pompe Lorentz) ;
- Réhabilitation et création de blocs sanitaires publics, en cours ;
- Renforcement de capacités de l'équipe communale et du comité du pilotage du forage ;

Le réseau présenté ci-dessous représente les conduites existantes et étendues par le projet, la répartition des demandes de branchements privés à l'échelle des huit villages prévus dans la dernière phase du projet, présentée ici

1 TABLE DES MATIERES

0

Résumé.....	2
Sigles et acronymes	6
2 Rappel du contexte.....	7
3 Description du projet.....	7
1.1 Objectifs initiaux du projet.....	7
3.1 Les activités principales prévues dans ce projet	8
3.2 Les principales caractéristiques administratives.....	9
3.3 Mise en place de la gouvernance du projet	10
3.3.1 Convention de partenariat	10
3.3.2 Sélection d'un bureau d'études	10
3.3.3 Office des forages ruraux	11
3.3.4 Divisions Régionales de l'Hydraulique.....	11
3.3.5 Le sous-préfet et le comité de pilotage.....	11
4 Opérations réalisées par résultat	12
Aspects sociaux	12
Aspects techniques.....	12
Infrastructures :.....	13
Actions d'accompagnement :.....	17
Mise en place de la campagne IEC (Informer – Eduquer – Communiquer)	18
Etat d'avancement du projet :.....	20
5 Mise en œuvre du projet.....	21
Chronogramme prévisionnel.....	21
Etat financier :	22
6 Difficultés rencontrées	22

SIGLES ET ACRONYMES

AESN	Agence de l'Eau Seine Normandie
ARD	Agence régionale de Développement
COPIFOR	Comité de Pilotage du Forage
DSP	Délégation de Services Publics
EA	Eau et Assainissement
ES	Experts-Solidaires
OFOR	Office des forages ruraux
SEDIF	Syndicat des Eaux d'Ile de France
UDCRN	Union pour le Développement de la Commune Rurale de Nématoba

2 RAPPEL DU CONTEXTE

Le Sénégal est l'un des rares pays africains à avoir atteint, en 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui avaient pour ambition de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau. Fort de ce succès, le Sénégal a réitéré sa volonté d'atteindre d'ici 2035 l'objectif 6 des Objectifs de Développement Durable, à savoir un accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement sur son territoire, et ce à l'échelle nationale.

Le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement du chef-lieu de la commune de Némataba, en haute Casamance, s'inscrit dans cette volonté politique de « ne laisser personne pour compte » en ciblant une zone rurale non pourvue en eau potable et service d'assainissement fonctionnel. La Commune de Némataba fait partie de l'arrondissement de Saré Koly Sallé, département de Vélingara et se situe au sein de la région administrative de Kolda, au coeur de la région historique et naturelle de la Casamance. La commune compte environ 12 500 habitants. Aucun des 33 villages n'est électrifié et seul 2% de la population s'approvisionnent auprès de sources d'eau non protégées. Par ailleurs, seuls 12% des ménages sont équipés de latrines améliorées et 73% des établissements publics ne sont pas pourvus de blocs sanitaires fonctionnels

Le projet vise en effet à réhabiliter et étendre un service d'eau et d'assainissement dans les 8 villages du chef-lieu de la commune, où aucune source d'eau améliorée et aucun service d'assainissement sont à la disposition de la population.

Pour cela, Experts-solidaires a été missionné pour fournir une assistance technique aux parties-prenantes locales (Commune, OFOR, organisations de la société civile, opérateurs privés).

Le projet est soutenu financièrement par le Syndicat des eaux de l'Île de France (SEDIF), l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'association Union pour le développement de la commune rurale de Némataba (UDCRN) et la commune.

3 DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Objectifs initiaux du projet

L'objectif du projet prévoit la réhabilitation et l'extension de l'ancien réseau d'eau potable, ainsi que la mise en place de blocs sanitaires publics, et toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la création d'un service public d'eau potable et d'assainissement durable et performant.

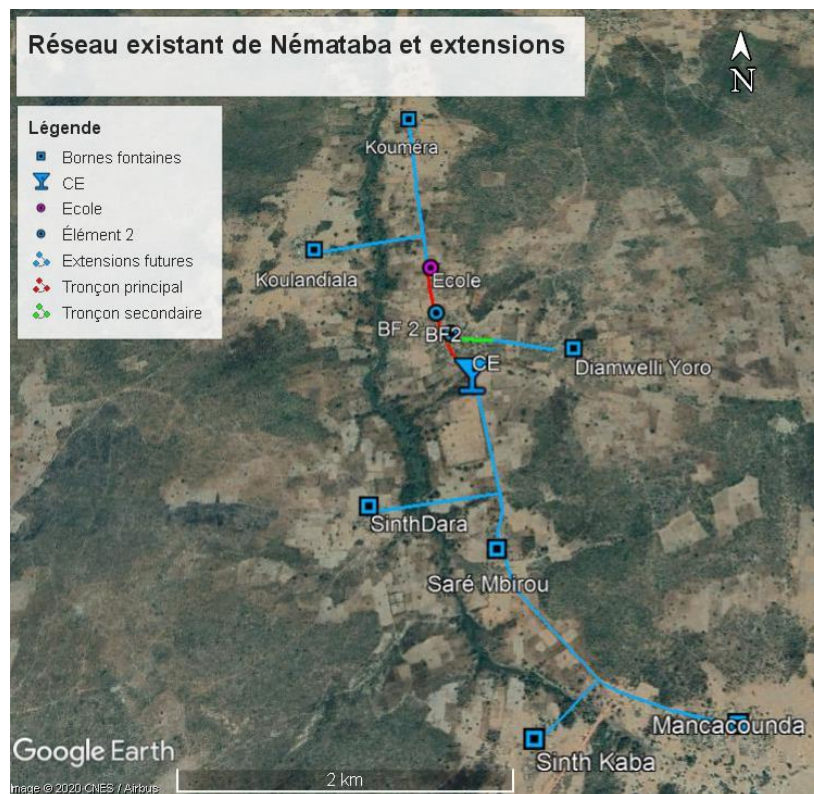
Ci-dessous, pour rappel, les quatre résultats attendus du projet :

- **Résultat 1** : L'ancien réseau d'eau du chef-lieu de la Commune de Némataba est réhabilité, étendu et densifié et une procédure de gestion et de renouvellement des équipements est mise en place
- **Résultat 2** : Des blocs sanitaires publics, gérés de manière durable et en toute sécurité, sont mis en place dans tous les établissements publics du chef-lieu de la Commune de Némataba
- **Résultat 3** : Les parties-prenantes du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Commune de Némataba sont renforcés et accompagnés dans leurs nouvelles prérogatives afin de proposer un service public de qualité répondant aux normes et politiques publiques en vigueur
- **Résultat 4** : La population de la Commune de Némataba adhère au nouveau service public de l'eau potable et de l'assainissement et adopte de bonnes pratiques d'hygiène

Ainsi, sur la base du diagnostic préliminaire de 2020, le présent projet prévoyait les travaux suivants :

- La réhabilitation du forage, du château d'eau et du local technique existant ;
- L'installation d'un nouveau système de pompage à énergie solaire et d'un système de chloration (non électrique et proportionnel au volume pompé) ;
- La pose de nouvelles conduites de refoulement et de distribution (et regards et accessoires associés);
- La réhabilitation et/ou la création de 10 bornes fontaines automatiques à prépaiement ;
- Le branchement de 21 établissements publics au réseau d'eau potable ;
- La réhabilitation et/ou la création de 206 branchements domiciliaires privés.
- La création de 50 branchements sociaux

Ci-après, le plan du réseau envisagé après réhabilitation et extension.



- Figure 2 : Plan envisagé du réseau après réhabilitation et extension.

3.1 Les activités principales prévues dans ce projet

Résultat 1 : L'ancien réseau d'eau du chef-lieu de la Commune Rurale de Némataba est réhabilité, étendu et densifié et une nouvelle procédure de gestion, d'exploitation et de renouvellement des équipements est mis en place

- Réhabilitation du forage existant, avec repêchage de la pompe existante
- Recrutement d'un bureau d'études en charge de l'APD, des DAO et du Contrôle Travaux
- Réalisation de l'Avant-Projet Détaillé et des différents Dossiers d'Appels d'Offres Travaux
- Définition du mode de gestion de l'AEP et élaboration du DAO pour le recrutement du futur gestionnaire (DSP)
- Lancement des Appels d'Offres et recrutement des différents prestataires
- Réalisation et réception provisoire des travaux
- Inauguration et mise en fonctionnement du service public d'eau potable
- Réception définitive des travaux

Résultat 2 : Des blocs sanitaires publics, gérés de manière durable et en toute sécurité, sont mis en place dans tous les lieux publics du chef-lieu de la Commune Rurale de Némataba

- Recrutement d'un bureau d'études en charge du zonage Assainissement et du DAO de travaux
- Définition des équipements et des services adaptés à chaque site
- Mise en place des structures de gestion
- Réalisation et réception provisoire des blocs sanitaires publics
- Inauguration et mise en fonctionnement des blocs sanitaires publics
- Réception définitive des travaux

Résultat 3 : Les parties-prenantes du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Commune Rurale de Némataba sont renforcés et accompagnés dans leurs nouvelles prérogatives afin de proposer des services et des biens de qualité répondant aux normes et politiques publiques en vigueur

- Diagnostic et développement d'un plan de renforcement de capacité de la Commune et des gestionnaires
- Recrutement des organismes de formations
- Mise en place d'un cycle de formations et de coaching
- Suivi et évaluation des acquis des formations et du coaching
- Suivi de la performance du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Résultat 4 : La population du chef-lieu de Némataba adhère au nouveau service public de l'eau potable et de l'assainissement et adopte durablement de bonnes pratiques d'hygiène

- Recrutement d'un organisme spécialisé dans la mobilisation sociale et le changement de comportement
- Conception d'une stratégie de communication adaptée aux différentes franges de la population formation d'animateurs locaux et déploiement de la stratégie de communication
- Organisation et renforcement de capacités des usagers pour un contrôle citoyen de la qualité du service public
- Mise en place d'actions spécifiques dans les écoles et les centres de santé
- Suivi et évaluation de la campagne de communication

Le budget total de l'opération se monte à 482 091 Euros, dont 47 % pour les infrastructures d'eau, 11 % pour l'assainissement, et 6% pour les mesures d'accompagnement (formation et assistance à maîtrise d'ouvrage, formation des populations et acteurs locaux).

3.2 Les principales caractéristiques administratives

- Durée : 24 mois : 1^{er} avril 2021 au 30 Mars 2023

Opérateurs et partenaires :

- Opérateurs de mise en œuvre : Experts-Solidaires
- Maîtres d'ouvrage : Commune de Némataba,
- Maître d'œuvre : Bureau d'études Hydroconcept
- Financeurs : SEDIF et AESN ;
- Co financement locaux : Commune de Némataba, UDCRN

3.3 Mise en place de la gouvernance du projet

3.3.1 *Convention de partenariat*

Depuis le 26 novembre 2021, La Commune de Némataba Experts-Solidaires, et l'UDCRN ont signé la convention de partenariat qui sert de base à la collaboration entre les trois structures.

La commune :

- Assure le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature selon la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales, Article 81.
- Assure la mobilisation des services techniques déconcentrés au niveau local.
- Sensibilise la population au paiement de l'eau et au respect du règlement du service d'eau et d'assainissement
- Participe à la supervision des travaux avec l'assistance de son responsable technique.
- Participe au recrutement du futur gérant du service d'eau, signe le contrat de gérance tripartite et participe activement au COPIFOR (Comité de Pilotage du Forage).
- Participe à la mise en place d'un dispositif durable d'entretien et de maintenance des blocs sanitaires
- Contribue à hauteur de 5% du montant des travaux

Experts-Solidaires :

- Intervient en assistance technique et financière à la commune de Némataba, par l'intermédiaire de du chargé de projet, Gaëtan DELGADO, de l'ingénieur assistant local Momar Seck qui a remplacé au mois de juillet la volontaire de solidarité internationale, Marine BALDACCHINO, et de l'expert technique qui accompagne le projet, Olivier Faustini.
- Assiste l'OFOR et la Commune dans le recrutement des différents prestataires en charge des études techniques et des travaux : bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux, entreprises de travaux et fournisseurs d'équipements techniques.
- Assiste l'OFOR et la Commune pour le recrutement du futur gérant du service d'eau, l'instauration du COPIFOR et le suivi du service.
- Assiste la Commune dans l'établissement d'un dispositif durable d'entretien et de maintenance des blocs sanitaires
- coordonne la sensibilisation des populations,

L'UDCRN :

- Assiste la Commune de Némataba dans la mobilisation des financements, le suivi des études et travaux et la gestion financière, technique et juridique liées au projet ;
- Soutien la Commune pour l'ouverture d'un compte d'épargne communal pour l'eau et l'assainissement ;
- Apporte un appui technique pour la réalisation des procédures techniques et juridiques locales ;
- Contribue à hauteur de 6% du montant des travaux.

3.3.2 *Sélection d'un bureau d'études*

Pour assurer la « Maitrise d'œuvre » du projet, le bureau d'études Hydroconcept a été sélectionné à la suite du processus de recrutement portée avec la commune et l'ARD. Le contrat a été signé le 08/12/20221.

La prestation se décompose en deux (02) parties et constitue un lot unique :

Phase 1 : Réalisation des études techniques détaillées et sélection des entreprises

- Elaboration de l'Avant-Projet Détaillé (APD) et des études techniques d'exécution des ouvrages (notes de calculs, plans d'exécution détaillés, dossier d'exécution)
- Elaboration des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO)
- Sélection des entreprises de travaux et de fournitures.

Phase 2 : Surveillance générale et contrôle des travaux

- Supervision et suivi/contrôle des travaux conformément aux plans et notes de calculs du dossier d'exécution validé des ouvrages.
- Vérification et validation des plans de recollement préparés par l'entreprise de travaux.

La phase 1 s'est achevée à la suite de l'attribution des marchés de travaux, la surveillance générale et le contrôle des travaux doit débuter mi-novembre 2022.

3.3.3 Office des forages ruraux

L'OFOR est l'autorité responsable de l'ensemble des aménagements et projets d'adduction en eau potable au Sénégal.

Dans l'attente de la reprise de la réforme (et du démarrage du contrat d'AQUATECH/MUNIF GROUP) et/ou d'un possible ajustement de celle-ci, l'OFOR et le Ministère recommandent la mise en place d'une gestion transitoire des systèmes d'approvisionnement en eau potable.

L'OFOR s'est engagée à financer une partie des compteurs privés du projet sur la base d'un fonds de l'USAID.

Sur le volet patrimonial, l'ensemble des aménagements appartient à l'OFOR selon le décret n° 2017-142 du 25 janvier 2017 portant transfert de missions et du patrimoine de la DEM à l'OFOR. Les ouvrages réalisés par le projet seront ainsi livrés à l'OFOR, la gestion sera assurée par le gestionnaire via un contrat de gestion transitoire.

3.3.4 Divisions Régionales de l'Hydraulique

Les DRH appuient techniquement les projets et les gestionnaires dans la mise en place et la maintenance des sites AEP.

Nous travaillons particulièrement avec les directions implantées dans le sud du Sénégal :

- DRH de Kolda – Mr Thiam : Autorité dont dépend Nématoba mais cette direction régionale ne bénéficie pas d'équipe technique ni de matériel.
- DRH de Tambacounda – Mr Samb : cette direction est pourvue d'une équipe technique avec matériel ce qui lui permet d'intervenir dans le département de Vélingara. Il faut faire appel à eux en cas de missions à Nématoba. Ils ont l'équipement et sont habilités à travailler à Nématoba. Ils sont intervenus par exemple lors de la mission de mise en charge du château d'eau pour réhabiliter la pompe existante et la redescendre dans le forage

3.3.5 Le sous-préfet et le comité de pilotage

Le sous-préfet assure le bon déroulement des opérations au niveau département, il est également notre interlocuteur privilégié vis-à-vis de l'état. Il a notamment coordonné et officialisé la mise en place de comité de pilotage de Nématoba le 11/03/2022, et plus récemment la signature du contrat Lot 01 des travaux infrastructures Eau.

4 OPERATIONS REALISEES PAR RESULTAT

Le projet d'accès à l'eau potable et l'assainissement de Némataba a démarré en mai 2021. Son déroulement a été perturbé par quelques facteurs indépendants de notre volonté, tels que les contraintes notamment de déplacement et rencontres, liées au COVID, puis les élections municipales de janvier 2022 et la campagne durant les mois qui l'ont précédée, cause d'une indisponibilité d'un grand nombre d'acteurs, et de grandes difficultés dans la mise en place de cadres de coopération, ou de collecte d'informations. Sur le plan opérationnel, la contractualisation d'une entreprise en capacité de réaliser la réhabilitation du forage existant, notamment le repêchage de la pompe et équipée d'une caméra d'inspection a été particulièrement complexe. L'avancement à ce jour est le suivant :

La première année du projet a permis de mettre en place une base solide et un ancrage institutionnel auprès des structures étatiques Sénégalaises. En raison de la nouvelle implantation dans le domaine de l'eau au Sénégal, d'Experts-Solidaires, un véritable travail de recensement et mise en place de cadre de concertation de l'ensemble des acteurs a été réalisé. Ce travail a notamment permis la signature de la convention d'opération entre la commune de Némataba, l'UDCRN et Experts-Solidaires. De plus, un protocole d'accord entre l'OFOR et Experts-Solidaires a été signé stipulant notamment la subvention de 200 branchements privés de la part de l'OFOR.

La deuxième année du projet à la suite de la réhabilitation du forage, a permis de réaliser le diagnostic détaillé des installations existantes, les études et la sélection des entreprises. Les marchés travaux du lot AEP et assainissement ont ainsi pu débuter fin 2022.

Aspects sociaux

L'enquête socio-économique a été réalisée en juillet 2021. Cette mission a notamment permis de vérifier les fortes volontés d'avoir accès à l'eau potable et mieux comprendre les difficultés rencontrées au quotidien par la population de la commune.

La motivation est très forte de la part des acteurs locaux. Toutefois le projet se déroule dans une localité avec différentes cultures, dont il est nécessaire de bien appréhender les codes. L'implication du GIE INADA, acteur du développement rural depuis des années dans la région est un atout dans ce contexte. La stratégie de la campagne IEC a été planifiée en tenant notamment compte de ce contexte, les activités de formation de relais communautaire ont eu lieu en octobre et les premières activités de sensibilisation ont débuté.

Aspects techniques

La réhabilitation du forage a finalement été réalisée en février – mars 2022 par l'entreprise SARA Matériaux de Ziguinchor. Le déroulement de cette opération délicate comprenait le repêchage de la pompe, le diagnostic par caméra vidéo et les essais de pompage qui ont confirmé un débit de 71 m³/heure

L'étude technique de la distribution a été confiée par appel d'offres à Hydroconcept en décembre 2021. Le diagnostic s'est achevé fin avril 2022. Les études et le processus de sélection des entreprises ont débouché sur la signature des marchés travaux fin 2022 :

- Réhabilitation et d'extension du réseau d'eau potable, avec l'entreprise Green GC,
- Réhabilitation, la construction des blocs sanitaires avec l'entreprise Salam Construction.

Infrastructures :

Marché travaux AEP

Le contrat de l'entreprise lot 1 est entré en vigueur le 14 novembre 2022. Après validation des plans d'exécution, Les travaux de fouille et de pose des conduites ont démarré décembre 2022.



levé topographique lors des études d'exécution

Mission de l'expert en AEP

Fin décembre, Olivier Faustini expert hydraulique pour experts-solidaires a effectué une mission de cadrage des travaux à Némataba. Afin de s'assurer de la qualité des matériaux et accessoires, et de stabiliser les options retenues. Cette mission a permis de préciser et revoir certains points du marché, avec notamment :

- le rajout de deux compteurs au niveau de la production,
- la révision du principe de franchissement de 3 dalots,
- la création d'un local gardien,
- la définition d'un schéma d'aménagement de la pompe doseuse en pied du château d'eau qui sera aménagé en local chloration.

Ces modifications ont donné lieu à un avenant au marché de travaux initial.

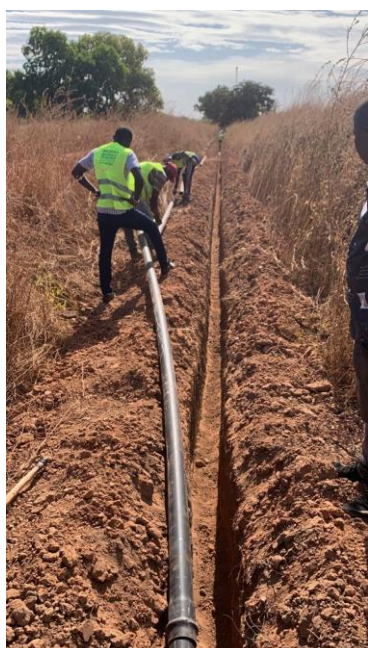


Mission Olivier Faustini, décembre 2022

Etat d'avancement des travaux de pose du réseau

Désignation	Quantité du marché	Quantité Exécuté	Pourcentage
Conduite en PVC 110 PN 10 (distribution)	1759	1644	93%
Conduite en PVC 90 PN 10 (distribution)	3072	2910	94,72%
Grillage avertisseur bleu	12832	8978	70%
Conduite en PVC 160 PN 10 (distribution)	535	504	94,20%
Conduite en PVC 63 PN 10 (distribution)	4488	3327	74,13%
Conduite en PEHD 63 PN10 (distribution)	2978	1630	54,73%

L'identification des 256 ménages bénéficiaires a été réalisée fin mars à l'issue de la mission du chargé de projets Experts solidaires.



Pose conduite distribution



borne fontaine en cours



Vanne de sectionnement et té bridé

Réhabilitation du château d'eau

La réhabilitation de la cuve du château d'eau pour la reprise de l'étanchéité a été réalisée et suivie par la maîtrise d'œuvre selon la méthodologie suivante :

- Décapage de l'enduit existant puis traitement des éventuelles fissures.
- Application de la barbotine d'accrochage
- Reprise de l'enduit avec revêtement de la gamme Sika
- Badigeonnage en plusieurs couches



Application de l'Enduit d'étanchéité au niveau du réservoir du château d'eau

Exhaure solaire

À la suite d'une mise en concurrence des principaux installateurs d'exhaure solaire, la société mieux-disante est l'entreprise Soleil Eau Vie, agréée Lorentz. La commande a été stabilisée en mars 2023, et prévoit notamment 38 panneaux solaires avec une pompe hybride permettant de basculer exceptionnellement sur l'alimentation du groupe électrogène existant si dysfonctionnement ponctuel du système photovoltaïque. L'installation du système est programmée pour le mois de mai 2023.

Aspects de gestion

D'un point de vue patrimonial, l'ensemble des aménagements appartient à l'OFOR selon une délégation de l'état en 2017. Ainsi, chaque avancée du projet a été partagée auprès des services étatiques DRH/ OFOR. Le protocole d'accord nous laisse ainsi la possibilité de réaliser les travaux d'aménagements à la suite de la contractualisation de l'entreprise travaux.

La région où se trouve le projet a été confiée en gestion par l'OFOR à l'entreprise canadienne Aquatech. Toutefois, en raison de la résistance des communes, l'autorisation d'exploiter n'a jamais été fournie par l'OFOR et les réseaux de la région sont gérés de manière transitoire par des opérateurs locaux sous la responsabilité de comités de pilotage de forages (COPIFOR) composés d'instances communales et d'usagers.

Une étude auprès de tous les gestionnaires transitoires de la région a donc été réalisée en Juillet /Aout 2021, et mis en avant la compétence du GIE INADA. La pré-sélection du GIE INADA s'est déroulée en septembre 2021. La création du comité de pilotage a été officialisée en mars 2022.

La DSP auprès du GIE INADA sera établie dès la signature du contrat de gestion avec l'OFOR suite à la validation du prix de l'eau. Le gestionnaire a un contrat pour une durée de 1 an renouvelable. Il ne peut ainsi pas avancer les frais de l'exhaure solaire.

L'OFOR s'est engagée à financer une partie des compteurs du projet sur la base d'un fonds de l'USAID.

Marché assainissement :

Parallèlement aux travaux AEP, les infrastructures assainissements sont en cours. Le contrat de l'entreprise est entré en vigueur le 15 janvier 2023.

Consistances des travaux prévus

N°	Village	lieu public	Travaux prévus
1	Némataba	Mosquée	Nouvelle construction B4
2	Mankacounda	Mosquée	Nouvelle construction B4
3		école élémentaire	Nouvelle construction B6
4	Dianwéli	Mosquée	Nouvelle construction B2
5	Saré mbirou	Mosquée	Nouvelle construction B2
6	koulandiala	Mosquée	Nouvelle construction B2
7	kouméra	Mosquée	Nouvelle construction B2
8	Sinthiang Kaba	Mosquée	Nouvelle construction B2
9	Sinthiang Dara	Mosquée	Nouvelle construction B2
11	némataba	Ecole élémentaire	Réhabilitation
12		Collège	Réhabilitation
13		Mairie	Réhabilitation
14		poste de santé	Réhabilitation
15	Diamwelli	Ecole élémentaire	Réhabilitation
16	Sare Mbirou	Ecole élémentaire	Réhabilitation
17	Koulandiala	Ecole élémentaire	Réhabilitation

La fouille de l'ensemble des infrastructures est réceptionnée sur l'ensemble des sites. Les travaux de gros œuvre ont démarré sur six sites



Figure 7 : état d'avancement des travaux de blocs sanitaires

L'entreprise a accusé du retard dans l'exécution des travaux de gros œuvres, faute de mobilisation suffisante de ressources humaines. Le contrat est entré en vigueur le 15 janvier 2023, pour un taux d'avancement de 35% début avril. Une lettre de mise en demeure a été adressée à l'entreprise.

La mise en œuvre des blocs sanitaires dans les mosquées et dans les écoles a été conditionnée par la signature des contrats d'engagements sur la bonne utilisation et l'entretien des toilettes. Ces contrats sont élaborés et signés par les différentes parties :

- Pour les écoles : le comité de gestion de l'école, le président des directeurs d'écoles, le maire
- Pour les mosquées : l'imam de la mosquée, le chef de village, président du comité de nettoyage des mosquées, le maire.



Figure 8 : Signature des contrats d'engagements des mosquées

Actions d'accompagnement :

Les parties-prenantes du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Commune Rurale de Némataba sont renforcés

Renforcement de capacité de l'agent technique de la mairie

Dans le cadre du renforcement des capacités de la mairie, l'agent technique de la mairie recruté le 1^{er} septembre 2022 est associé à toute la supervision des travaux, des visites de et réunions de chantier.

A travers le suivi des travaux il est renforcé sur le suivi du système AEP, ses composants, son fonctionnement. Dans son futur rôle d'accompagnement de régulation des services de l'eau et de l'assainissement de la commune de Némataba, il sera doté d'outils de contrôle et de suivi du service et des infrastructures.

Un programme de renforcement de capacité des membres de la Commune

Les autres membres de l'équipe communale ainsi que le président et le secrétaire du COPIFOR, seront renforcés en fonctions des thèmes les concernant, sur les thèmes suivants

- Renforcer les compétences de l'équipe technique de la Commune pour la mise en œuvre, la coordination des acteurs et le suivi du projet.
- Accompagner la Commune à la mise en place d'un Service Technique de suivi du service délivré par le gestionnaire du système d'adduction eau potable créé par le projet, avec notamment l'appui à la mise en place des outils de suivi du service, en collaboration avec la maîtrise d'œuvre et Experts solidaires
- Elaborer et réaliser les formations suivantes :
 - Gouvernance locale
 - Mobilisation de ressources
 - Passation de marché
 - Elaboration budgétaire
 - Maîtrise d'ouvrage communale
 - Management
 - Communication
- Sensibiliser sur le Rôle de l'association des usagers et importance de la participation citoyenne ; contenu du contrat de délégation et des annexes au contrat, avec un focus sur le rôle et les responsabilités du maître d'ouvrage et du délégataire ;
- Sensibiliser sur l'importance de la tarification de l'eau ; calcul du prix de l'eau et explication des plans d'affaires ;
- Accompagner le suivi des ouvrages de l'assainissement et de la gestion des toilettes publics

Un diagnostic des compétences, et identification des besoins en renforcement sera au préalable réalisé par le formateur pour stabiliser les besoins réels de la formation.

À la suite d'un processus de consultation le consultant GRAFIC (groupe de recherche action pour la formation aux initiatives communautaires) a été sélectionné pour ce volet.

Le démarrage des formations est prévu dans la deuxième semaine du mois d'avril.

Mise en place de la campagne IEC (Informer – Eduquer – Communiquer)

La stratégie retenue dans le cadre du projet, repose sur l'implication des acteurs locaux pour la mise en œuvre de la campagne IEC, porté par INADA, sous la coordination d'Experts Solidaires.

L'objectif global de cette est de promouvoir un changement de comportement sur les pratiques liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

Plus Spécifiquement il s'agit de,

- Sensibiliser la population à la notion de « potabilité de l'eau » et autres bonnes pratiques d'hygiène (maladies d'origine hydrique et pratiques d'hygiène relatives à l'eau) ;
- Sensibiliser la population sur les bienfaits d'un bon assainissement et les risques liés à la défécation à l'air libre (marketing social en faveur de l'utilisation des latrines), sur la bonne utilisation des latrines
- Informer la population sur les objectifs et avantages de la tarification de l'eau potable (et les limites de la gratuité de l'eau) ;

- Promouvoir l'utilisation des branchements privés et informer les futurs usagers sur les modalités de connexion au réseau (tarif de connexion, prix de l'eau, procédures de demande etc.) ;
- Informer les futurs usagers sur les droits et devoirs des usagers et les obligations du délégataire (notion de « transparence » de la gestion, de droit à l'information, d'accès universel, de qualité du service etc.) ;

Le démarrage des activités IEC a débuté par une session d'information dans chaque chef-lieu de la zone ayant permis aux participants d'échanger sur les points ci-dessous :

- Justification du projet
- Objectifs du projet (général et spécifique)
- Résultats attendus du projet
- Responsabilités et rôles des communautés
- Composantes du projet
- Responsabilités et rôles de principales parties prenantes (Experts Solidaires, Conseil Municipal, INADA) et les communautés
- Principaux axes intervention du projet (réhabilitation du forage, l'équipement de matériel d'exhaure et réfectionnant réseau d'eau)
- Information, d'éducation et communication (IEC) à améliorer la santé des populations des villages bénéficiaires et consommations que l'eau du forage
- Gestion du forage et délégation transitoire.

Animation dans les villages

Après la formation des relais (2 par villages) fin 2022, les activités IEC ont débuté depuis janvier. Le changement de comportement sera mesuré progressivement au fur et à mesure des sensibilisations.



Sensibilisation de masse à koulandiala

En ce démarrage des activités de sensibilisation l'équipe IEC une enquête sur la situation de référence eau, hygiène et assainissement dans tous les 8 villages a été menée afin de mesurer l'impact des actions IEC après quelques mois de mise en œuvre.

Comite villageois d'eau hygiène et assainissement

L'équipe IEC a initié dans chaque village bénéficiaire du forage un Comité Villageois d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement (CVEHA), composé de 7 membres (hommes et femmes) au maximum élus de manière consensuelle par leurs communautés.

La mission est de faire participer physiquement et ou financièrement les communautés du village à la mise en œuvre des projets à intérêt communautaire liées à l'eau potable, hygiène et assainissement.

Disposant d'un règlement élaboré de manière participative par les communautés, le CVEHA a pour rôles de :

- Veiller à l'application correct des mesures d'hygiène dans toutes les concessions et tous les ménages ;
- Veiller au non-gaspillage de l'eau dans les ménages, aux bornes fontaines, à la mosquée, à l'école ;
- Suivre le réseau du village pour identifier les fuites d'eau et informer aussitôt le gérant du forage ;
- Faire des réclamations sur le service de l'eau, si nécessaire à travers le réseau des CVEHA ;
- Organiser chaque trimestre une assemblée villageois sur la progression du projet et l'atteintes des résultats attendus ;
- Organiser chaque trimestre la séance des planifications des activités communautaires et les réunions du village ;
- Rendre compte chaque trimestre aux communautés de la gestion des cotisations qu'elles ont mobilisées ;
- Participer à toutes les réunions décidées par le Réseau des CVEHA et le projet
- Sensibiliser les populations sur l'importance de l'eau du forage et sa consommation dans toutes les concessions ou ménages ;
- Sensibiliser les usagers du village à payer à temps la facture d'eau consommée au cours de la période fixée entre le COPIFOR et INADA ;

Etat d'avancement du projet :

Résultats	Activités réalisées	Taux de réalisation
Résultat 1 : L'ancien réseau d'eau du chef-lieu de la Commune de Némataba est réhabilité, étendu et densifié et une procédure de gestion et de renouvellement des équipements est mise en place	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation et validation Enquêtes socio-économiques- Création du comité de pilotage et mise en place du contrat de gestion transitoire- Repêchage de la pompe existante- Développement et diagnostic du forage, essais de pompage- Diagnostic du château d'eau- Diagnostic des canalisations existantes- Mission de la maîtrise d'œuvre phase 1: diagnostic, études APD, préparation du DAO, accompagnement de la sélection des entreprises- Attribution des marchés travaux Assainissement et Eau- Commande pour la mise en œuvre de l'exhaure solaire- Travaux AEP en cours- Avenant au marché lot 01 signé	70 %

Résultat 2 : Des blocs sanitaires publics, gérés de manière durable et en toute sécurité, sont mis en place dans tous les établissements publics du chef-lieu de la Commune de Némataba.	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et validation Enquêtes socio-économiques - Mission de la maîtrise d'œuvre phase 1: diagnostic, études APD, préparation du DAO, accompagnement de la sélection des entreprises - Attribution des marchés travaux Assainissement et Eau - Co construction d'un modèle de gestion avec les chefs d'établissement scolaire - Signature des contrats d'engagement pour la bonne utilisation et l'entretien des toilettes dans les écoles et mosquées - Construction des blocs sanitaires en cours 	45%
Résultat 3 : Les parties-prenantes du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Commune de Némataba sont renforcées et accompagnés dans leurs nouvelles prérogatives afin de proposer un service public de qualité répondant aux normes et politiques publiques en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> - Création du comité de pilotage et mise en place du contrat de gestion transitoire - Accompagnement de l'organisation de la gestion des blocs sanitaires à réhabiliter ou construire - Recrutement de l'agent technique au niveau de la mairie - Formations des relais communautaires, et lancement de la campagne IEC , - Recrutement d'un consultant pour la formation au renforcement de capacités de la commune 	50%
Résultat 4 : La population de la Commune de Némataba adhère au nouveau service public de l'eau potable et de l'assainissement et adopte de bonnes pratiques d'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Formations des acteurs et lancement de la campagne IEC , - Réunions d'informations sur les travaux à venir et l'organisation du nouveau SAEP qui sera créé, au niveau des 8 villages - Formation des relais avec implication du service régionale de l'hygiène, et l'infirmière chef du poste de santé de Némataba - Recrutement d'un consultant local pour la coordination des actions IEC, coordonnées par ES - Renforcement des animateurs et déroulement des sensibilisations 	55%

Tableau d'avancement des activités à mars 2023

5 MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Chronogramme prévisionnel

Le chronogramme proposé pour le projet est présenté page suivante.

Des jalons conditionneront l'avancement des activités, notamment :

Année 1

- Mise en place du schéma d'intervention
- Enquête socio-économique
- Etude et recrutement du gestionnaire
- Mise en place du COPIFOR
- APD et le lancement des AO de travaux ;
- Repêchage de la pompe, Réhabilitation et mise en service du forage

Année 2